Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260320-2026D015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D015

Élection du maire

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 16 mars 2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Isabelle CHAILLOU, Patrick JAOUEN, Géraldine MERRET, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : Jérémy LAINE pouvoir à Pierre LE GOFF, Maxime LESTRUHAUT, pouvoir à Fleur GUERIN
Secrétaire de séance : Sébastien BOUGET
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13 Procurations : 2

Rapporteur : Alain TIRILLY, doyen de l'assemblée

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 ;
VU les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du maire lors de sa première séance ;
Considérant que la séance est présidée par le doyen d'âge des membres présents jusqu'à l'élection du maire.

M. Alain TIRILLY rappelle à l'assemblée que :
- le vote au se fera par un scrutin secret sur des bulletins manuscrits.
- le dépouillement se fera par ses soins, assisté du secrétaire de séance.
- le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour

Afin de procéder au scrutin, M. Alain TIRILLY propose de constituer le bureau de vote en le complétant par deux assesseurs. Mme Catherine BARON et M. André NEDELEC se portent volontaires.

Après un appel à candidatures, M. Pierre LE GOFF, tête de liste, s'est présenté, il est procédé au vote.
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Résultats du scrutin

- Nombre de conseillers présents : 13 (2 pouvoirs donnés)
- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

Après avoir voté, le conseil municipal décide :

DE PROCLAMER M. Pierre LE GOFF maire, pour le mandat 2026-2032.

L'intéressé déclare accepter ses fonctions.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF